



Royal Nautic Club Nivellois

Association de fait.

REGLEMENT

DESCRIPTION DU RNCN

Le Royal Nautic Club Nivellois (ci-après abrégé en RNCN) a pour objectif de promouvoir la construction et la navigation de modèles réduits de bateaux radio commandés ; d'exposer et de faire naviguer ces modèles, de s'entraider et d'échanger informations et savoir-faire de sorte que chacun puisse améliorer ses compétences.

En outre, les activités du club constituent une attraction touristique pour les promeneurs du parc de la Dodaine.

LES ACTIVITES DU RNCN

Les activités du RNCN se déroulant en extérieur, elles sont fortement dépendantes des conditions météo et sont donc toujours susceptibles d'être reportées, voire annulées.

Où ?

- La partie gauche du plan d'eau de la Dodaine, côté piscine, ainsi que le couloir le long de la berge opposée à notre quai est réservée au modélisme naval et est délimitée par une ligne de bouées de couleur orange.
- Nous sommes tenus de respecter ces limites de navigation et de ne pas empiéter sur l'espace réservé aux pêcheurs.

Quand ?

- *La saison commence le dernier samedi de mars et se termine le dernier dimanche d'octobre.*
- Les dimanches et jours fériés de 13h à 19h, le plan d'eau est réservé en priorité au RNCN.
- Pour motifs particuliers, les navigations hebdomadaires pourraient parfois avoir lieu le samedi.
- Excepté le dimanche après-midi, la zone de modélisme est accessible tous les jours en toute saison à tous les modélistes.

Activités spéciales du club.

- Chaque année un repas club est organisé dans la deuxième quinzaine du mois de février.
- Une soirée navigation de printemps est organisée le dernier samedi de mars, au changement d'heure.
- Une nocturne est organisée fin août ou début septembre.
- Le club participera à une exposition – démonstration lors de la journée 'Faites du Sport' de la ville de Nivelles.
- Une soirée navigation d'automne est organisée le dernier samedi d'octobre, au changement d'heure.
- D'autres activités pourront être organisées en fonction des circonstances et propositions de chacun.

Quels types de bateaux ?

- Tous types de bateaux et de propulsions sont admis, à l'exclusion stricte des propulsions par moteur thermique.
- En fonction du type d'émetteur, il y a lieu de vérifier auprès les autres membres du club présents - avant la mise en service de votre équipement - si la fréquence que vous allez utiliser n'est déjà pas déjà occupée. Ce problème ne se pose plus avec les émetteurs modernes en 2.4 GHz.

Navigations : comment ?

- Il est impératif de respecter la faune, la flore, la propreté et l'infrastructure du parc ainsi que la quiétude de cet endroit de détente.
- Il est strictement interdit de poursuivre ou de persécuter les animaux se trouvant dans le parc.

Navigations : les bateaux de vitesse

- Lorsque des bateaux de vitesse naviguent, il faut absolument respecter le juste équilibre entre vitesse, sécurité et plaisir de chacun.
Les pilotes des bateaux rapides s'efforceront de ne pas perturber la navigation des autres embarcations, ils piloteront de préférence dans le couloir réservé à la vitesse le long de la berge opposée.
- Si les bateaux de vitesse sont nombreux et/ou deviennent dérangeants pour les autres, il sera décidé de commun accord d'appliquer la règle suivante : en alternance 20 minutes de navigation pour les bateaux de vitesse durant lesquelles la place leur sera laissée, suivie de 40 minutes de navigation pour les seuls autres bateaux et ainsi de suite.

ACTIVITES ORGANISEES PAR DES TIERS

Le RNCN est susceptible de participer à diverses manifestations ; les membres en seront informés.

Le RNCN informera également ses membres de toute activité organisée par des tiers telles que navigations, expositions, rencontres, foires, etc

Si le RNCN ne participe pas en tant que club à un quelconque évènement, les membres peuvent bien évidemment s'y inscrire individuellement.

ASSURANCES

Une assurance "responsabilité civile" est souscrite auprès d'une compagnie d'assurance reconnue.

Cette assurance couvre tous les membres du club pour tous dommages causés à des tiers lors d'activités organisées par le RNCN et lors des manifestations auxquelles le RNCN participe en tant que club.

Si un membre participe individuellement à une manifestation, il n'est pas couvert par l'assurance du club.

Si une tierce personne navigue sur l'espace modélisme du RNCN, elle n'est pas couverte par l'assurance du RNCN.

STRUCTURE DU CLUB

Le club a été créé en 1959 et a reçu le label "Royal" en 2009. Son lieu de navigation est à Nivelles.

Comité de Gestion

La gestion du club est confiée à un Comité de trois membres :

- Un président qui est chargé de représenter le club lors des réunions avec les autorités et les tiers ainsi que de la signature d'actes et de conventions qui lient le club
- Un secrétaire qui est chargé de l'organisation d'évènements, de rédiger le rapport annuel, gérer les contacts avec les membres ainsi que toutes tâches nécessaires au bon développement du RNCN.
- Un trésorier chargé de gérer les finances du club, les demande de subsides, l'évaluation de la situation financière du club, faire le bilan de l'exercice de l'année échue afin d'en soumettre l'approbation en AG.

En cas de stricte nécessité, deux fonctions pourraient être exercées par un même membre,

Prises de décisions

Une Assemblée Générale sera organisée après chaque fin d'exercice, chaque membre y sera convié.

Toute décision importante prévisible (achat de matériel, investissement, etc ...) doit au préalable avoir été approuvée lors de cette AG par la majorité des membres présents et y sera donc discutée et approuvée par vote à main levée.

Pour les décisions moins importantes, une consultation des membres pourra être faite par mail. Les membres qui n'y répondent pas acceptent par défaut la décision prise par la majorité.

Communication des décisions et informations

Toutes informations utiles seront diffusées régulièrement en cours d'année par e-mail, Facebook , WhatsApp ou publiées sur le site internet du club.

Chaque année, chacun recevra un récapitulatif des activités de l'année écoulée, les prévisions des activités pour l'année suivante, le montant de la cotisation ainsi que le bilan annuel.

CANAUX DE COMMUNICATION

Le RNCN dispose de plusieurs canaux de communication :

e-mail : rncn.be@gmail.com

Facebook page Royal Nautic Club Nivellois, mise à jour au gré des infos disponibles.

WhatsApp trois groupes : RNCN Navigations : pour s'informer de qui navigue et quand.
RNCN Discussions : pour les discussions d'ordre général
RNCN Echos d'atelier : pour partager votre travail, vos trucs & astuces, Etc ...

Site web RNCN.BE ce site WEB est en cours de construction et sera bientôt en ligne.

COTISATIONS

Le montant de la cotisation est fixé chaque année lors de l'AG sur base du rapport financier annuel du trésorier.

Elle doit être payée par chacun au plus tard le 31 mars.

Montants des cotisations :

- Adulte naviguant 20 € (réduite à 10€ pour les inscriptions après le 31/08)
- Jeune de moins de 14 ans 10 €
- Adulte non naviguant 10 €
- Membre sympathisant 10 €

Une carte de membre annuelle nominative sera remise à chacun des membres.

INSCRIPTIONS

Les personnes qui désirent 'tâter le terrain', juger de l'ambiance du club ou faire un test de navigation avant de s'inscrire sont toujours les bienvenues. Comme dans tout autre club, si leur présence devient régulière, il y aura lieu pour eux de s'inscrire et de payer la cotisation annuelle. Il n'y a plus d'obligation d'achat d'une casquette lors de l'inscription, mais il est toujours possible de le faire, des casquettes sont en stock.

CONDITIONS D'AFFILIATION

- Être âgé de minimum 10 ans.
- Le jeune de moins de 14 ans qui navigue doit être accompagné d'un membre adulte responsable.
- Être en ordre de cotisation.
- Utiliser du matériel radio agréé.
- Ne pas avoir été exclu d'un club dans le passé.

Toute inscription doit être approuvée par le Comité.

Du fait de leur inscription, les membres acceptent le présent règlement d'ordre général du RNCN.

Le membre qui n'aura pas renouvelé sa cotisation au 1er avril pourra être considéré comme ne désirant plus faire partie du club.

GOODIES

Lors des navigations et surtout lors des visites et expositions, il est de bon ton d'afficher son appartenance au club. Vous disposez pour cela de votre carte de membre que vous pouvez accrocher visiblement à votre vêtement, et divers accessoires sont mis à votre disposition. Actuellement nous disposons de casquettes, t-shirt, brassards et encore de quelques sweatshirts à tirette que nous vous invitons à utiliser.

Ces accessoires sont en vente via les membres du comité.

Exclusions du club.

Un membre est susceptible d'être exclu dans les circonstances exceptionnelles suivantes :

- Faute grave : tout acte ou propos oral ou écrit causant ou pouvant causer un préjudice notable au club, à ses membres ou à son comité. Ceci inclus les insultes, calomnies et diffamations avérées.
- Faute sérieuse : le non-respect évident du règlement, des statuts, des conventions ou des consignes, l'inconduite notoire, la mise en danger d'autrui, l'indiscipline caractérisée.
Le membre fautif sera dans ce cas interpellé et averti d'une possibilité d'exclusion en cas de récidive.
Si la faute se répète, une décision d'exclusion pourrait ensuite être prise.

Chaque membre a la possibilité de faire respecter les règles de bonne conduite s'il constate une dérive évidente pouvant mettre en cause la réputation du club. Il en fera dès que possible rapport à un membre du comité.

Les exclusions du club seront toujours décidées par l'ensemble du comité à la majorité des voix après analyse objective des faits reprochés.

Les exclusions du club seront toujours notifiées au(x) membre(x) concerné(x) par courrier postal ET courrier recommandé avec accusé de réception, et éventuellement également par voie électronique.

Le membre exclu ne peut en aucun cas revendiquer de remboursement de cotisation.

Textes de références

- Statuts du Nautic Club Nivellois du 02/02/1960.
- Statuts du Nautic Club Nivellois : actualisation des statuts du 01/01/1998 et modifiés le 01/01/2001 (texte intégral : voir statuts de 2001).
- Renseignements pratiques et règlement de 2011.
- Décision du 03/09/2016 concernant la cohabitation entre les bateaux de vitesse d'une part et les maquettes et voiliers d'autre part.
- Décisions prises lors des assemblées générales.
- Convention d'occupation et de gestion des étangs de la Dodaine du 20/03/2017, renouvelée annuellement.
- Arrangement entre la RNCN et le club des kayaks sur le partage du plan d'eau fait dans le cadre de la convention précitée.
- Actualisation de 2021 suite à la création de la RCA des sports.

Tout membre du club peut consulter tous ces textes dans leur intégralité sur simple demande au secrétariat.

Ce règlement a été publié le 02 avril 2022

Le Président

Maurice CAMPION

le Secrétaire

Yves MAHIEU

le Trésorier

Alain Dombier